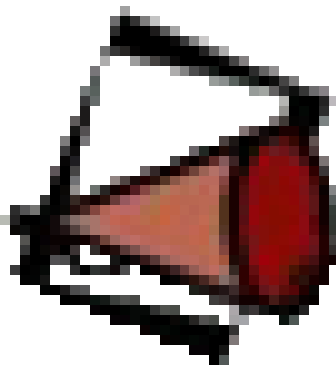


<https://www.pressegauche.org/Projet-de-loi-no-1-La-CSQ-et-la-FIPEQ-CSQ-reclament-des-places-publiques-en-CPE-et-en-milieu-familial>



Projet de loi n° 1 - La CSQ et la FIPEQ-CSQ réclament des places publiques en CPE et en milieu familial



- Communiqués -
Date de mise en ligne : jeudi 25 novembre 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 25 nov. 2021 - La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) constatent avec satisfaction l'effort du gouvernement du Québec pour remettre enfin le réseau de la petite enfance sur les rails, mais réclament que les nouvelles places annoncées soient développées dans le réseau public de CPE et de milieux familiaux.

À l'aube du 25e anniversaire de la politique familiale, la vice-présidente de la CSQ, Line Camerlain, rappelle qu'« à ce stade, rien ne justifie que nous comptions plus de places en garderies privées qu'en CPE. Nous souhaitons un réseau composé à 100 % de places en CPE et en milieu familial régi et subventionné, soit des places de qualité qui répondent aux besoins des familles ».

Quatre principes essentiels

Les deux organisations syndicales ont présenté aujourd'hui leur mémoire portant sur le projet de loi no 1 du ministre de la Famille. La position de la CSQ et de la FIPEQ-CSQ se résume en quatre principes en lien avec leur mission, leurs valeurs et leurs orientations :

- ▶ Tous les enfants du Québec doivent avoir des chances égales d'accéder à des services de qualité, qui auront des répercussions tout au long de la vie ;
- ▶ Le développement de l'enfant fait partie des responsabilités de l'État ;
- ▶ Les services éducatifs à la petite enfance ne sont pas des commodités marchandes ;
- ▶ Il faut assurer des conditions de travail décentes à toutes les intervenantes et tous les intervenants du réseau de la petite enfance.

Parmi les places annoncées par le ministre de la Famille en août dernier, près de 41 % sont développées en garderies privées subventionnées, bien loin de la cible traditionnelle de 15 % du ministère. De plus, dans l'étude d'impact réglementaire, le gouvernement estime que 75 % des personnes non reconnues qui feront le saut en milieu régi ne seront pas subventionnées. Les organisations syndicales déplorent le fait que le gouvernement maintienne un système à deux vitesses, public et privé, qui n'est pas souhaité par les parents. « Il faut avoir le courage d'agir pour le long terme afin d'avoir un développement cohérent au bénéfice de tous les parents », estime la présidente de la FIPEQ-CSQ, Valérie Grenon.

Un crédit d'impôt à abolir

D'autre part, la vice-présidente de la CSQ, Line Camerlain, recommande que les enfants occupant des places en garderies privées non subventionnées soient intégrés au réseau public subventionné et que les services éducatifs en petite enfance ne puissent donner droit au crédit d'impôt pour frais de garde. À ce sujet, elle ajoute que, si le crédit d'impôt n'est pas aboli, le ministère de la Famille doit notamment imposer un moratoire sur la création de garderies non subventionnées et se donner des cibles de conversion de places en privilégiant la conversion en CPE.

Des ratios à fixer par groupe et non par installation

Pour sa part, la présidente de la FIPEQ-CSQ, Valérie Grenon, demande que « le ministère de la Famille établisse des ratios éducatrice ou éducateur par enfants par groupe et non par installation ». Tel que présenté, le projet de loi pourrait créer des enjeux de sécurité pour les enfants puisqu'il permet l'augmentation du nombre d'enfants par installation de 80 à 100, mais il ne limite pas le nombre d'enfants par éducatrice.

Un esprit initial à conserver

En terminant, la CSQ et la FIPEQ-CSQ rappellent que, depuis 1997, le Québec est un exemple pour l'ensemble de la population mondiale en matière de petite enfance, la politique familiale étant un de nos joyaux. « Il faut absolument que l'esprit de la politique familiale de 1997 demeure, c'est-à-dire de favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances pour tous », de dire les deux leaders syndicales.

Pour consulter le mémoire, [cliquer ici](#).